



CERCLE DE LA VOILE SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE

AVIS DE COURSE

La « 1602 - l'Escalade »

Samedi 23 et dimanche 24 novembre 2019

À la SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE
Port-Noir - 1223 Cologny - SUISSE
Tél : +41 (22) 707.05.00 - www.nautique.ch
Autorité Organisatrice : CERCLE DE LA VOILE SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE

Président du comité d'organisation: Yann Petremand

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions de Swiss Sailing qui seront appliquées peuvent être téléchargées à l'adresse: <https://www.swiss-sailing.ch/fr/departements/racing/documents/reglements/>
- 1.3 Les directives d'applications de Swiss Sailing aux Régulations 19 « admissibilité » et 20 « Publicité » de World Sailing s'appliqueront.
- 1.4 La directive d'application de Swiss Sailing à la Régulation 21 de World Sailing s'appliquera.
- 1.5 L'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.
- 1.6 En cas de traduction du présent AC, et de différence dans l'interprétation, le texte en français de l'avis de course prévaudra. Pour le règlement de Swiss Sailing et ses directives le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de muni d'un certificat de jauge SRS 2019 valable ainsi qu'aux voiliers lestés non jaugés (NJ)
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne via le site web www.nautique.ch.
- 3.3 Tous les équipiers doivent remplir les conditions de l'article 2 de la directive d'application de SWISS SAILING de la régulation 19 de World Sailing.
- 3.4 Les documents suivants sont à présenter à la confirmation d'inscription :
 - Copie de la licence
 - Copie de l'autorisation du port de publicité (seulement bateaux suisses)
 - Copie du certificat d'assurance en responsabilité civile avec une couverture minimale de CHF 2 000 000.-
- 3.5 L'inscription doit être faite avant le 20 Novembre 2019.

4. DROITS D'ENTRÉE

Les droits requis sont les suivants : CHF 60.-/ bateau -

Le paiement de l'inscription sera fait à la confirmation des inscriptions.

Un remboursement ne pourra pas être exigé même si par la suite le bateau annule son inscription ou ne vient pas à la régate. Un remboursement ne sera fait que dans le cas d'une exclusion du bateau.

5. PROGRAMME

Samedi 24 novembre :

Dès 08:00	Accueil au bar de la Nautique
08:30	Briefing des skippers
10:00	Départ course aller (Corsier – Rolle)
16:00	Clôture
Dès 17:00	Apéritif : Vin chaud offert par la Société Nautique Rolloise, SNR
Repas	Fondue, dessert et café (<i>boissons non comprises paiement du repas sur place. Préinscription obligatoire en ligne</i>).

Dimanche 25 novembre :

10:00	Départ course retour (Rolle – Corsier)
16:00	Clôture
17:00	Remise des prix à la SNG

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :
- disponibles en ligne au moins 2 jours avant la manifestation.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : Côtier

7.2 **Parcours aller** : Départ Corsier (entre débarcadère CGN et bouée au large à bâbord) – Arrivée Rolle (entre jetée nord et bouée au large à tribord).

Parcours retour : Départ Rolle (entre jetée nord et bouée au large à bâbord) – Arrivée Corsier (entre débarcadère CGN et bouée au large à tribord).

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

1 course doit être validée pour valider la compétition.

10. PLACE AU PORT ET PARKING REMORQUES

10.1 Chaque bateau se verra attribuer une place d'amarrage selon les instructions des Gardes-Port de la Société Nautique de Genève.

10.2 Une place de parc pour les remorques sera prévu se renseigner auprès des Gardes-Port SNG.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Prix pour les trois premiers du classement général en réel.
- Prix pour les trois premiers du classement général en temps compensé.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
Yann Petremand : ypetremand@nautique.ch